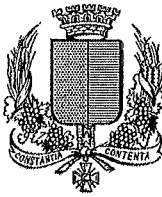


**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
VILLE DE THONON-LES-BAINS**



**Délibération du Conseil Municipal
de la Ville de Thonon-les-Bains
Séance du 18 mars 2024**

CM240318_020

CULTURE

Création de nouveaux tarifs boutique musée et du tarif d'entrée "bal à Ripaille"

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit mars, à 19 heures, le Conseil Municipal convoqué régulièrement le 12 mars 2024 s'est réuni Espace de conférences de l'Excelsior, place Henry Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Maire.

En exercice : 39

Présents : 34

Représentés : 5

Votants : 39

Quorum : atteint

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

Monsieur Christophe ARMINJON, Monsieur Jean-Claude TERRIER, Madame Katia BACON, Monsieur Gérard BASTIAN, Madame Nicole JAILLET, Monsieur Jean-Pierre FAVRAT, Madame Isabelle PLACE-MARCOZ, Monsieur Jean DORCIER, Madame Cassandra WAINHOUSE, Monsieur Jean-Marc BRECHOTTE, Madame Véronique VULLIEZ, Monsieur Philippe LAHOTTE, Monsieur René GARCIN, Madame Carine DE LA IGLESIA, Monsieur Mustafa GOKTEKIN, Monsieur Michel ELLENA, Monsieur Patrick TISSUT, Madame Sylvie COVAC, Monsieur Joël ANNE, Madame Catherine PERRIN, Monsieur Serge DELSANTE, Madame Laurence BOURGEOIS, Monsieur Mickaël MAQUAIRE, Madame Johanna LEROY, Monsieur Richard BAUD, Monsieur Jean-Baptiste BAUD, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Monsieur Thomas BARNET, Madame Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur Franck DALIBARD, Monsieur Arnaud BERAST, Monsieur Jean-Louis ESCOFFIER, Madame Astrid BAUD-ROCHE, Monsieur Quentin DUVOCELLE

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Brigitte MOULIN à Monsieur Jean-Claude TERRIER
- Madame Emmanuelle VUATTOUX à Madame Isabelle PLACE-MARCOZ
- Madame Deborah VERDIER à Madame Véronique VULLIEZ
- Monsieur Osman ATES à Monsieur Jean DORCIER
- Monsieur Marc-Antoine GRANDO à Monsieur Jean-Baptiste BAUD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Isabelle PLACE-MARCOZ.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CM240318_020

CULTURE

Création de nouveaux tarifs boutique musée et du tarif d'entrée "bal à Ripaille"

Madame WAINHOUSE, Huitième Adjointe, en charge des affaires culturelles et des grands événements, expose :

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la création de nouveaux tarifs relève de la compétence du Conseil Municipal,
Considérant que trois nouveaux produits seront disponibles à la boutique du musée,
Considérant l'organisation par la Ville d'un bal au château de Ripaille, dans le cadre de la programmation culturelle Premier Empire Thonon 2024 avec entrée payante,

I- Nouveaux tarifs boutique musée

Depuis 2021, la boutique du musée du Chablais propose à la vente des produits dérivés (sacs, paniers, trousse...) développés en partenariat avec l'atelier Re-Née, association de réinsertion sociale et professionnelle. Ces produits sont fabriqués à partir d'anciens supports muséographiques et de communication (bâches et kakemonos).

A compter du 25 mars 2024, trois nouveaux articles seront proposés à la vente de la boutique du musée.

Le prix de vente proposé est de :

- 36,00 € pour la housse d'ordinateur,
- 12,00 € pour la pochette concert,
- 6,00 € pour le porte-monnaie.

II- Un bal à Ripaille

Dans le cadre de son adhésion au réseau Ville impériale, la Ville de Thonon-les-Bains organise et coordonne une grande saison culturelle Premier Empire en 2024. Au total, plus d'une vingtaine de partenaires se mobilisent pour proposer quarante événements à la découverte de cette période. Au cours des huit mois de programmation (de mars à novembre) seront proposés des reconstitutions historiques, des expositions, des conférences, mais aussi du théâtre, du cinéma, des jeux et des ateliers ainsi qu'un bal et des rendez-vous gastronomiques.

Le bal à Ripaille se tiendra le 4 mai 2024.

Un tarif public payant de 30 € est proposé.

Vingt places sont réservées gratuitement pour le centre social inter-quartier qui anime un suivi et des ateliers avec un groupe d'habitants sur le thème du Premier Empire.

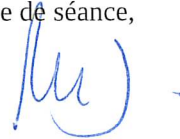
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le tarif de vente, à compter du 25 mars 2024, des trois nouveaux produits réalisés par l'atelier Re-Née ;
- D'APPROUVER le tarif d'entrée du bal à Ripaille organisé le 4 mai 2024.



Le Maire,
Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.